

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ÉLABORATION DE PLANS DE QUARTIER DANS QUATRE  
ARRONDISSEMENTS

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PLAN DE QUARTIER

**I.** Le plan de quartier est un instrument de planification et de gestion en lien avec le Plan stratégique et le Plan d'aménagement et de développement. Il vise à améliorer la qualité de vie et à établir une cohérence dans la prise de décision.

L'élaboration d'un plan de quartier nécessite l'embauche du personnel d'appoint afin d'assurer la coordination des dossiers et des différents services municipaux et partenaires à chacune des trois principales étapes de sa préparation, à savoir :

1° inventaire des informations sur le milieu pour l'établissement d'un diagnostic du quartier;

2° adoption des orientations guidant les interventions sur le territoire;

3° production d'un plan d'action indiquant les interventions à effectuer ainsi que les coûts et l'échéancier de réalisation.

L'acquisition de matériel est également requise aux activités susmentionnées pour l'impression, la publication et la distribution de documents.

## SECTION II

### COÛT D'ÉLABORATION DES PLANS DE QUARTIER

**2.** Le coût d'élaboration des plans de quartier est de 200 000 \$ et il se détaille comme suit :

1° arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge – trois quartiers :	50 000 \$
2° arrondissement de Charlesbourg – deux quartiers :	50 000 \$
3° arrondissement de Beauport – deux quartiers :	50 000 \$
4° arrondissement de La Haute-Saint-Charles – trois quartiers :	50 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>200 000 \$</b>

Annexe préparée le 9 mai 2008 par  
Jacques Dompierre, urbaniste  
Division de l'urbanisme  
Service de l'aménagement du territoire

Annexe révisée le 25 avril 2013 par :

---

Marie-France Loiseau, directrice  
Division de l'urbanisme  
Service de l'aménagement du territoire